

# AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE

DOCTORAT (Arrêté du 25 mai 2016)

## Madame Nour KHAIRALLAH

candidate au diplôme de Doctorat de l'Université d'Angers, est autorisée à soutenir publiquement sa thèse

le 27/11/2020 à 14h00

Faculté de droit, d'économie et de gestion

Salle du Conseil

13, allée François Mitterrand

BP 13633

49036 ANGERS Cedex 01

sur le sujet suivant :

### A multi-stakeholder's perspective of managerial risk-taking in French listed SMEs: three empirical essays

Directeur de thèse : **Monsieur Ramzi BEN KRAIEM** et **Madame Catherine DEFFAINS-CRAPSKY**

Composition du jury :

Monsieur Ramzi BEN KRAIEM, Professeur Audencia Business School, Nantes, Directeur de thèse

Madame Catherine DEFFAINS-CRAPSKY, Professeur des Universités Université d'Angers, Co-directeur de thèse

Monsieur Marcus DEJARDIN, Professeur Université de Namur et Université Catholique de Louvain, Belgique, Rapporteur

Madame Faten LAKHAL, Professeur École de Management Léonard de Vinci, Paris, Rapporteur

Madame Anne-Laure LE NADANT, Professeur des Universités Université de Rennes 2, Examineur

Monsieur Adrian POP, Maître de Conférences HDR Université de Nantes, Examineur

### Résumé de la thèse

Les petites et moyennes entreprises (PME) qui jouent un rôle central reconnu dans le développement économique ont fait l'objet d'une attention croissante de la part des chercheurs au cours des dernières années. Ces travaux se sont notamment intéressés à la thématique de la prise de risque des dirigeants, en se concentrant sur les raisons et les conséquences de ce comportement, du point de vue de l'entreprise et du dirigeant. Au regard du caractère particulier des PME, notre thèse vise à élargir ces travaux, en prenant en compte les perceptions d'autres parties prenantes vis-à-vis de la prise de risque des dirigeants pendant et après la crise financière de 2008. Nos trois analyses empiriques s'appuient sur un échantillon de PME cotées en France et concentrent ainsi leur attention sur trois parties prenantes majeures: les actionnaires, les banques et les employés. Le premier article montre que la dette n'est pas considérée comme un mécanisme disciplinaire puisqu'elle favorise la prise de risque des dirigeants. Le deuxième article révèle que les problèmes d'asymétrie d'information avec les banques, induits par la prise de risque des dirigeants, sont atténués par la qualité des rapports financiers de l'entreprise. Le troisième article démontre que, étant donné que leur comportement risqué accroît la probabilité de faillite de l'entreprise, les dirigeants indemnisent leurs employés pour les pertes de capital humain attendues. Enfin de manière générale, cette thèse souligne l'importance de la prise de risque des dirigeants de PME, notamment vis-à-vis des parties prenantes.

À AFFICHER DANS L'UFR 15 JOURS AVANT LA SOUTENANCE